



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-200619-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	<b>COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019</b>
--	---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice ..... 27

Nombre de conseillers présents ..... 15

Nombre de conseillers votants ..... 23

**Etaient présents :**

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Eric DELHOMMAIS, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Michel TURCO, M. André COSSÉ, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Jean-Claude DENIS, Mme Delphine COSSON, Mme Elisabeth GOUILLER, M. Michel HENTRY (arrivé à 20h35), Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, Mme Nathalie BERTON, M. Gilles-André JEANSON, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, M. Jean-Charles GARREAU, M. Pascal SIMON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Vanessa VERMEERSCH, M. Francis COUSTEAU.

**Ont donné pouvoir :**

M. Patrice GARNIER	à Mme. Josiane LE BRONEC
Mme. Sylvie QUENEAU	à M. Jean-Pierre PAUL
Mme. Nathalie BERTON	à M. Jean-Christophe GASSOT
M. Gilles-André JEANSON	à M. Éric DELHOMMAIS
M. Hervé GROSSIN	à M. Jean-Claude DENIS
M. Pascal SIMON	à M. André DESPLAT
Mme. Virginie GATIEN	à Mme. Delphine COSSON
M. Francis COUSTEAU	à Mme. Nathalie CARDIN

Secrétaire de séance : Monsieur Éric DELHOMMAIS

---

**PREAMBULE**

- Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2019 est adopté à l'unanimité après rectification.

- Décisions du maire prise en application de l'article L.2122-22 Du Code Général des Collectivités Territoriales du 17 mai au 5 juin 2019 : Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Recomposition de l'organe délibérant de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
  - **Fixe** le nombre de conseillers communautaires à 55 pour le nouvel EPCI ;
  - **Valide la répartition des sièges suivante par commune** :

Commune	Nombre de sièges
Monts	7
Veigné	6
Esvres-sur-Indre	5
Montbazon	4
Azay-le-Rideau	3
Saint-Branchs	3
Artannes-sur-Indre	3
Sorigny	3
Truyes	3
Cheillé	2
Thilouze	2
Saché	2
Lignièrès-de-Touraine	2
Vallères	2
Pont-de-Ruan	1
Villaines-les-Rochers	1
Rivarennès	1
Villeperdue	1
Bréhémont	1
Sainte Catherine de Fierbois	1
La Chapelle aux Naux	1
Rigny-Ussé	1

- **Autorise M. le Maire** à transmettre cette délibération à Mme. la Préfète d'Indre-et-Loire.

## FINANCES LOCALES

2. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
  - **VOTE** une subvention de fonctionnement de 300,00 euros et une subvention exceptionnelle de 450,00 euros au club d'Escalade d'Esvres
3. Décision budgétaire modificative n°1/2019 du Budget Principal : Madame Josiane LE BRONEC, Adjointe, présente à l'assemblée les augmentations et virements de crédits ci-après, objet de la présente décision budgétaire modificative n°1/2019 du budget principal.

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
023	023	01	40 725.00	virement à la section d'investissement
<b>total chapitre 023</b>			<b>40 725.00</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
011	617	020	8 580.00	Etudes et recherches
011	6188	020	10 358.00	Autres frais divers
<b>total chapitre 011</b>			<b>18 938.00</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>
66	66112	01	23 000.00	Intérêts-Rattachement des ICNE
<b>total chapitre 66</b>			<b>23 000.00</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>82 663.00</b>	

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
74	7411	01	8152.00	Dotation Forfaitaire DGF
74	74121	01	33 715.00	Dotation de solidarité rurale
74	74127	01	38 401.00	Dotation nationale de péréquation
74	74718	112	2 395.00	Autres participations
<b>total chapitre 74</b>			<b>82 663.00</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>82 663.00</b>	

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
204	2041582	814	57 362.95	subventions investissement-groupements de collectivités -Bâtiments et installations
<b>total chapitre 204</b>			<b>57 362.95</b>	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>
21	2151	822	11 775.27	Réseaux de voirie
<b>total chapitre 21</b>			<b>11 775.27</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>
400	2315	822	50 000.00	Installations, matériel et outillage technique
<b>total chapitre 400</b>			<b>50 000.00</b>	<b>OPERATION 400 : RUE DU 11 NOVEMBRE-RUE DU VALLON</b>
404	2041582	822	13 510.39	subventions investissement-groupements de collectivités -Bâtiments et installations
<b>total chapitre 404</b>			<b>13 510.39</b>	<b>OPERATION 404 : RUE DE TOURS</b>
408	2041582	822	20 416.94	subventions investissement-groupements de collectivités -Bâtiments et installations
<b>Total chapitre 408</b>			<b>20 416.94</b>	<b>OPERATION 408 : VOIES DOUCES</b>
414	21312	212	1038.00	Bâtiments scolaires
<b>Total chapitre 414</b>			<b>1038.00</b>	<b>OPERATION 414 : ECOLE PRIMAIRE J. BOURREAU</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>154 103.55</b>	

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
021	021	01	40 725.00	virement de la section de fonctionnement
<b>total chapitre 021</b>			<b>40 725.00</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
16	1641	01	113 378.55	Emprunts en euros
<b>total chapitre 16</b>			<b>113 378.55</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>154 103.55</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les augmentations et virements de crédits ci-dessus, objet de la présente décision modificative n°1/2019 du budget principal.
  
- 4. Subvention aux établissements scolaires : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
  - **VOTE** une subvention de fonctionnement au Collège Georges Besse de **50 €**

## FONCTION PUBLIQUE

5. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs – Créations de postes et avancement de grades : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
  - **DECIDE** la création de deux postes d'adjoints administratifs à 35/35<sup>ème</sup>,
  - **DECIDE** la création de trois postes d'adjoints technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,
  - **DECIDE** la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,
  - **DECIDE** la création de deux postes d'agents territorial spécialisés des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,
  - **PRECISE** que ces créations seront effectives à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
  - **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
  - **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
  
6. Ressources Humaines – Modification du Compte épargne temps – Monétisation : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
  - **DECIDE** la modification du compte épargne temps en intégrant la monétisation des jours épargnés
  - **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

## DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES

### Voirie

7. Dénomination de voies « Rue des Coudrières » et « Chemin des Coudrières » : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
  - **DECIDE** de dénommer :
    - o « **Rue des Coudrières** », la voie communale pour la partie comprise entre l'intersection avec le Chemin des Bœufs et jusqu'à l'intersection au nord avec le Chemin rural n°41 dit de la Forêt à la Galerie.
    - o « **Chemin des Coudrières** », la voie communale n°215 comprise entre la rue des Coudrières et le chemin des Boeufs .
  - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
  - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
  
8. Dénomination de voie « Rue de la petite Bamboche » : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
  - **DECIDE** de dénommer :
    - o « **Rue de la Petite Bamboche** », le délaissé de la Voie Communale n°1 qui dessert la micro-zone d'activités « Les Vieux Parcs » et le chemin rural n°45 dit « des Parcs ».
  - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
  - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
  
9. Dénomination de voie : « La Galerie » : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
  - **DECIDE** de dénommer : « La Galerie », le chemin rural n°35 qui dessert le lieudit « La Galerie » qui part de la VC n°219 du Lochereau jusqu'au chemin des Boeufs.
  - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
  - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
  
10. Dénomination de voie : « Les Sources d'Avon » : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de dénommer : « Les Sources d'Avon », le CR n°64 dit « des Caves » et le CR n°75 dit « des Sources d'Avon » qui part de la RD 17 dite « Route de Cormery » jusqu'à l'Indre.
  - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
  - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
11. Dénomination de voie « Rue du Château Vert » : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **DECIDE** de dénommer, « Rue du Château Vert », dans le Hameau de Champgault la voie comprise entre la rue du Clos (VC n°7) et la RD 17 dite Route de Cormery
  - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux et sera notifiée à la CCTVI.
  - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
12. Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Sorigny : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **VOTE** une motion contre la fermeture de la Trésorerie de Sorigny
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ces fermetures
13. Motion contre les fermetures occasionnelles du bureau de poste de la commune d'Esvres sur Indre : le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **VOTE** une motion contre les fermetures intempestives du bureau de poste
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ces fermetures

ESVRES-SUR-INDRE, le 25 juin 2019

Le Maire  
Jean-Christophe GASSOT